

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Septembre

RESPONSABILITÉS

En présence des détails qui abondent de toutes parts sur le deuil cruel infligé à la France par la déplorable organisation de l'expédition de Madagascar, c'est un devoir de se demander comment on a pu aboutir à de tels résultats alors que les Chambres, avec une générosité qu'il est permis de qualifier d'excessive, ont voté pour cette expédition tout ce qui leur était demandé.

Ce qu'il y aurait eu, certes, de plus sensé, c'était de ne pas se lancer dans une telle entreprise. A vrai dire, l'honneur national n'y a été engagé que parce qu'on l'a bien voulu; comme il est bon de le répéter, le bombardement des ports de l'île de Madagascar et la saisie des douanes malgaches eussent largement suffi.

Mais encore une fois, du moment qu'on voulait aller à Madagascar, peut-on concevoir qu'avec les immenses ressources que possède la France, on ait abouti à un résultat aussi lugubre, nous allions écrire : aussi criminel ?

Dire que l'on manquait de renseignements, d'informations, ce n'est pas soutenable.

Qu'a fait, durant des années, à Tananarive, M. Le Myre de Villers, auquel on avait fait une réputation de clairvoyance et de capacité que l'événement, hélas, n'a guère justifiée ?

Quel compte aussi a-t-on tenu des enquêtes si concluantes, si décisives faites précédemment par la Chambre des députés, et au cours desquelles on entendit — notamment en 1885, — des dépositions si précises émanant de tous les hommes qui connaissaient Madagascar.

Au lieu de cela, on est venu déclarer au pays que toutes les dispositions étaient prises pour que l'expédition fut rapidement menée, sans entraîner des pertes d'hommes excessives; on fixait alors le chiffre de 10

pour 100 d'indisponibles comme un maximum.

Comment, dans les Chambres, à ces prévisions d'un optimisme si exagéré, ne s'est-il trouvé personne pour répondre, en citant les évaluations de tous les officiers de marine qui connaissaient l'insalubrité du climat de Madagascar, et qui, dans les dépositions rappelées ci-dessus et publiées dans un gros volume et distribué à tous les membres du Parlement, fixaient à 40 ou 50 pour 100 le nombre des soldats qu'il fallait sacrifier ?

Chaque jour on nous vante l'admirable organisation de notre armée, de notre marine. En toutes occasions, on la couvre de fleurs de rhétorique qui, même à propos de simples manœuvres, évoquent le souvenir des plus triomphales proclamations de Bonaparte à ses troupes.

Il faut l'avouer — et nous le disons avec une tristesse profonde, partagée en ce moment par la France entière — est-ce donc ainsi que malgré tant d'efforts et de milliards dépensés pour la flotte et pour l'armée, nous sommes prêts à toute échéance ?

Peut-on même prétendre qu'en cette occasion nous nous soyons trouvés en présence de difficultés exceptionnelles ? Ce serait malaisé, puisqu'aucune puissance européenne ne s'opposait à notre expédition, que le terrain de celle-ci était ou devait être depuis longtemps préparé, et enfin qu'on envoyait là-bas des forces de beaucoup supérieures à celles qui avaient été déclarées nécessaires, et avec des ressources en matériel et en argent que l'on nous représentait comme surabondantes.

Et cependant, avant même que les opérations militaires aient été sérieusement commencées, on en est où l'on sait, et jamais dans aucune expédition lointaine on n'assistait à une hécatombe d'hommes aussi inutile, aussi affligeante, aussi révoltante pour la conscience nationale.

Comment retenir son indignation lorsque l'on constate que, par suite des inepties qui ont été commises, tant de jeunes et braves soldats qui auraient pu guérir d'un mal

passager, avec des soins intelligents et une organisation différente, sont à tout jamais perdus pour leurs familles et pour leur patrie ?

Combien n'est-elle pas navrante, par exemple, cette histoire du 200^e de ligne, pour la formation duquel on écréma en quelque sorte tous nos régiments d'infanterie, et qui, sans avoir combattu, se trouve réduit, nous dit-on, à cinquante ou soixante hommes plus ou moins valides ?

Et ce manque d'hôpitaux à la Réunion; et cette traversée de la mer Rouge imposée à tous ces pauvres malades, et ces centaines, ces milliers de malheureux garçons auxquels on a imposé tant d'inutiles souffrances ?

Croit-on que de telles fautes puissent être excusées, même expliquées ?

Et c'est pour cela cependant qu'à nos charges budgétaires si lourdes, on va ajouter une dépense de 2 à 300 millions au bas mot.

En vérité, n'y a-t-il pas autre chose à faire de l'argent et du sang de la France ? Lorsque M. Grévy, envers lequel on a été et on est encore si injuste, s'opposait autrefois aux entraînements de cette politique coloniale qui nous coûte si cher, il comprenait, avec une rare clairvoyance, l'intérêt de la patrie.

Il faut le dire aujourd'hui nettement et résolument, l'heure est venue de nous arrêter dans une telle voie. Elle conduirait la France à la ruine de ses finances, à la désorganisation de ses forces militaires et maritimes.

Quant à croire que de telles expéditions ajoutent à notre puissance et à notre prestige, après ce que nous venons de voir, une telle illusion n'est plus permise. Quel est le Français, le bon Français qui ne voudrait cacher à l'Europe et au monde ce qui se passe actuellement à Madagascar ?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La Commission du Budget

La commission du budget a repris lundi ses travaux suspendus depuis deux mois. La commission a commencé avant les vacances l'examen du budget des dépenses; elle a statué sur les ministères suivants : agriculture, travaux publics, justice, cultes, instruction publique, en totalité et pour partie sur les affaires étrangères et les colonies. Elle va continuer l'examen des autres ministères. M. Cavaignac, en particulier, est prêt à faire son rapport sur la guerre.

A l'ouverture de la séance, 21 membres sont présents. M. Lockroy donne lecture à la commission de la lettre de M. Ribot, sur les crédits supplémentaires afférents à l'exercice 1895.

On sait quels crédits supplémentaires sont d'ores et déjà indispensables; or, la lettre du président du conseil ajoutait que ces crédits supplémentaires pourront peut-être se voir réduits dans une certaine mesure, mais il faut s'attendre à ce que des demandes nouvelles se produiront. Dès la rentrée des Chambres, la situation au 30 septembre sera arrêtée, les besoins nouveaux seront indiqués.

M. Paul Delombre fait remarquer qu'on se trouve, dès lors, en face de propositions nouvelles qui ne sont pas précises; or, de diverses notes, il résulterait que, si le budget de 1896 est en retard, la faute en serait à la commission du budget. M. Delombre tient à dégager la responsabilité de la commission.

« En fait, dit M. Delombre, si la commission doit se trouver en présence de chiffres nouveaux, les retards qui pourront s'ensuivre ne seront évidemment pas imputables à la commission. »

M. Millerand s'associe à ces observations et présente la proposition suivante, qui est adoptée par la commission :

« La commission du budget, après avoir pris connaissance de la lettre de M. le président du conseil, constate qu'elle n'est pas encore saisie des propositions définitives du gouvernement, et donne mandat à son président d'insister près du gouvernement pour obtenir, dans le plus bref délai, communication de ses propositions définitives. »

La commission du budget a adopté tous les chapitres des services pénitentiaires à l'exception de l'article 73 qui a été réservé. L'ensemble des économies réalisées sur ce budget s'élève à 346,000 fr.

sur ses favoris, et continua :

— Quant au mode de paiement, M. Simpson entend donner les facilités les plus grandes...

M. Hérier l'arrêta, pour lui dire qu'il était prêt à payer intégralement, au cas où la propriété lui conviendrait.

— En ce cas n'hésitez pas à faire le voyage. Vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, qu'il n'y a aucune exagération dans le faible aperçu que je vous donne. Faites mieux, installez-vous au Maner-Nevez le temps que vous jugerez nécessaire pour voir et juger par vous-même...

— Je réfléchirai, dit-il en se levant pour couper court à ces offres obséquieuses...

A la porte, M. X... exquissa un dernier sourire en répétant une fois encore :

— Un pays superbe, cette pointe Penmarch, sauvage et curieux !

Le capitaine Hérier rentra chez lui désappointé et tout étonné de l'étonnante loquacité du tabellion.

Comme il racontait à sa fille le peu de succès de sa démarche :

— Mais, père, dit-elle ; il y a un moyen de tout concilier ; ces renseignements que tu espérais et qui t'échappent pourquoi ne pas essayer de te les procurer toi-même ?...

— Comment ?

— En acceptant l'offre qui t'est faite ? — Acheter... y songes-tu, fillette ? Un pays désert, sauvage... Où tu mourrais d'ennui...

— Usons d'abord de la permission qui nous est donnée... Partons là-bas... Peut-être a-t-il raison ton notaire...

— Quand ce serait... crois-tu que j'aurais la cruauté de t'enterrer dans un désert pareil...

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

IX

Il lui fallait aussi compter avec sa convalescence, qui s'annonçait difficile et longue, et ne lui permettait pas de reprendre ses habitudes et ses travaux d'autrefois.

Il s'installa provisoirement avec sa fille, dans une maisonnette louée aux environs de la ville...

Deux ans plus tard, l'ancien officier, complètement rétabli, commença à sentir le poids d'une oisiveté dont s'accommodait mal sa robuste constitution. Augmentant chaque jour, par des lectures spéciales, ses connaissances agricoles, il n'aspirait qu'au moment de les mettre en pratique.

Cette annonce, insérée dans un journal de la localité, attira son attention en éveil : Etude de M. X..., notaire à Rennes. A vendre à l'amiable, le Maner-Nevez, maison d'habitation et dépendances — terres de rapport. — Ferme et bâtiments d'exploitation, à Kervillon, en Penmarch (Finistère).

Penmarch ! Ce nom réveillait en lui le souvenir du courageux soldat qui lui avait sauvé la vie. Il lui semblait entendre la voix calme du vieux Bre-

ton lui disant tout bas : « Je suis pêcheur, là-bas, sur la côte de Penmarch ! » Et toute la scène se déroulait, à son esprit, exacte dans ses moindres détails.

Que de fois il pensait à ce Gueguen, dont il avait été séparé si brusquement par les événements. Qu'était-il devenu cet héroïque compagnon d'une heure terrible ? La mort l'avait-elle pris comme tant d'autres ? avait-il revu son pays et les siens ?

Poussé par un vague espoir, il se rendit à Rennes, à l'adresse indiquée, pour demander le nom du vendeur, qui devait connaître le pays, entrer en relations avec lui, et obtenir peut-être quelques renseignements sur son sanveur et sa famille.

Hélas ! aux premiers mots échangés avec le notaire, son espérance fut déçue.

M. X... vendait, muni des pleins pouvoirs d'un M. William Simpson, habitant l'Amérique.

— Ce M. Simpson a sans doute résidé quelque temps dans la propriété qu'il vend aujourd'hui ? demanda-t-il.

— Jamais, monsieur, il ne la connaît même pas, elle vient de la succession de son frère, Elie Simpson, mort il y a plusieurs années. Retenu en Amérique par de grandes affaires, M. William Simpson n'a pas le loisir de venir en France, et tient essentiellement à se défaire aussitôt que possible d'un bien que l'éloignement lui retire tout moyen de surveiller.

En notaire peu soucieux d'effaroucher les acquéreurs, M. X... négligea de lui faire savoir que la mort d'Elie Simpson était due à d'autres causes que l'âge ou la maladie, puisqu'on avait retrouvé

son cadavre et celui d'un vieux serviteur sur une route isolée, près de Bordeaux. Il omit d'ajouter que la justice s'était perdue en vaines recherches pour découvrir les assassins. Il ne dit pas non plus que c'était bien longtemps après le crime, que sir William Simpson, répondant aux annonces multipliées dans les journaux, s'était fait connaître avec preuves à l'appui, comme seul héritier d'un frère dont il paraissait médiocrement se soucier. Autant de détails que M. X..., notaire prudent, jugeait futiles pour la bonne solution d'une vente rapide.

— Alors pour les renseignements ? demanda le capitaine Hérier.

— Je peux vous les fournir tous, monsieur. J'ai eu l'honneur de dresser l'acte, lors de l'acquisition de M. Elie Simpson, et j'ai suivi avec un soin méticuleux les plus légers détails de son installation. J'ai là un inventaire complet que je peux vous soumettre...

Et sans laisser à son interlocuteur le temps de placer une phrase, le tabellion entama son boniment avec la volubilité d'un commissaire-priseur.

« La maison était bien bâtie, meublée et aménagée avec le confort anglais le plus complet, jardin vaste et délicieusement dessiné, serre magnifique... Du côté exploitation, les bâtiments de la ferme construits sur les plans les plus modernes, ne laissaient rien à désirer... Quant aux terres cultivables, à l'entendre dire, point n'était besoin de les ensemer pour y faire d'abondantes récoltes. »

Renonçant à l'arrêter dans sa merveilleuse énumération, l'officier ne put s'empêcher de sourire. Sans se déconcerter, M. X... passa sa main potelée

« Depuis longtemps la situation financière du pays n'est apparue avec un caractère aussi sérieux et depuis de longues années une commission du budget n'a eu à remplir une tâche aussi délicate et aussi ardue que la nôtre. »

Telles étaient les paroles prononcées au mois de mai dernier par M. Lockroy, en prenant possession de la présidence de la commission.

La commission vient de reprendre ses travaux, et les événements ont prouvé que depuis le mois de mai la situation décrite par M. Lockroy ne s'est pas améliorée.

Pendant le premier semestre de l'année courante, les recettes du trésor ont été de 16,065,700 francs inférieures aux évaluations budgétaires, et si on les compare à celles de 1894 pendant la même période, elles accusent sur cet exercice une moins value de 53,579,600 francs. Mais ceci n'est rien, comparé aux crédits supplémentaires que le gouvernement se propose de demander à la rentrée des Chambres. Les augmentations portent sur presque tous les ministères et ce n'est que le prélude de nouvelles demandes. Enfin, on voit à l'horizon la triste affaire de Madagascar qui va nécessiter le vote de 50 millions au bas mot. Voilà donc bien des causes de trouble pour nos finances déjà si ébranlées, et l'on devra s'estimer heureux si le déficit de 300 millions évalué il y a quelques mois par M. Boulanger, premier président à la Cour des Comptes, n'est pas dépassé d'au moins 50 pour cent.

Nous ne parlons pas de l'éventualité du vote de la réforme des boissons par le Sénat. Si ce projet était adopté, il en résulterait une perte pour le trésor de 207 millions environ, qu'il ne serait pas facile de combler malgré les prévisions optimistes de la Chambre à l'égard de la plus-value des droits sur l'alcool.

En résumé, la commission du budget se trouve en présence d'une tâche extrêmement difficile, et, quelles que soient les moyens termes proposés pour arriver à équilibrer le budget, il apparaît dès à présent qu'un prochain emprunt est absolument inévitable.

Les grandes manœuvres de l'Est

Ordre du jour général

Voici le texte de l'ordre du jour adressé aux troupes par le général Saussier :

Mirecourt,

Ordre général n° 12.

La guerre moderne exigeant l'emploi des masses, oblige à rechercher périodiquement les occasions de faire manœuvrer plusieurs corps d'armée sous un même commandement.

Les premières expériences avaient déjà donné des résultats féconds. Il y a lieu de constater aujourd'hui que dans les cinq corps d'armée réunis pour les grandes manœuvres de l'Est, les progrès ont dépassé les prévisions. Comme toujours, le soldat s'est fait remarquer par son énergie, son endurance et sa discipline ; il a vaillamment supporté les fatigues des fortes marches et d'une température exceptionnellement élevée.

On sent qu'il y a entre lui et ses officiers cette confiance réciproque que fait naître la sollicitude éclairée chez les uns, le dévouement et l'abnégation chez les autres ; toutes armes, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, ont fait preuve de réelles qualités manœuvrières, les nouveaux ré-

glements sont bien connus, bien compris, bien appliqués.

Le service d'état-major, sous l'habile direction d'un chef qui a affirmé ses aptitudes pour la haute situation qu'il occupe, s'est employé avec succès aux reconnaissances et aux travaux préliminaires qui ont servi à la préparation et à l'organisation des manœuvres ; sur le terrain, il a rendu tous les services qu'on attendait de lui.

Les services de l'intendance, de la santé, de la prévôté, des chemins de fer, de la télégraphie, du trésor et des postes ont fonctionné d'une manière satisfaisante.

Les nouveaux principes qui régissent à l'alimentation ont reçu la consécration de l'expérience, et toujours les besoins des troupes ont été satisfaits au moment voulu, grâce à la vigilance de tous. L'état sanitaire a été exceptionnellement bon.

La compagnie de l'Est s'est montrée absolument à la hauteur de sa tâche et a rendu les meilleurs services.

Le fonctionnement des arbitres dirigés par leur chef avec autant de méthode que de précision, a donné de très bons résultats.

Devant l'attitude si fière de 120.000 hommes manœuvrant sous le commandement de chefs éminents et expérimentés qui doivent les conduire au combat, les populations de l'Est, dont l'accueil a été si cordial, ont senti se fortifier leur patriotisme et s'accroître leur confiance dans l'armée.

Le général commandant en chef,

SAUSSIER.

Funérailles d'un officier

Les obsèques du chef d'escadron d'artillerie Lefflatre ont eu lieu à Mirecourt.

Un bataillon du 29^e d'infanterie et un peloton d'artillerie rendaient les honneurs.

Les généraux Saussier, Dragomiroff, de Boisdreffe y assistaient, ainsi qu'un grand nombre d'officiers.

Les premiers soldats du monde

Un rédacteur du *Figaro* a demandé au prince Nicolas de Grèce son impression sur les grandes manœuvres ; voici la réponse du prince :

— C'était un spectacle admirable pour nous de voir les soldats français donner des preuves de prodigieuse endurance et de résistance aux fatigues. Oh ! je les admirais tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, je les acclamais mentalement, je les applaudissais dans le silence de mon âme ravie. Toute la journée, ils développaient une activité étonnante, et le soir on les voyait frais et dispos comme s'ils s'éveillaient d'un sommeil réparateur des fatigues endurées. Je m'intéressais d'autant plus à ces soldats français que, par leur taille, par leur agilité, par leur uniforme même, ils me rappelaient les soldats grecs. Mais ces petits soldats que j'avais devant moi valent bien, et je le dis en pleine conscience et conviction, les meilleurs soldats du monde.

L'Expédition de Madagascar

L'opinion de la presse anglaise

Le *Daily News* dit que le général Duchesne porte dans les plis de son drapeau la fortune coloniale de la France. Si la France échoue à Madagascar, cet insuccès la dégoûtera de pareilles aventures dans d'autres parties du globe.

Le *Times* dit que si le général Duchesne réussit à éviter la nécessité d'une dixième campagne,

guen, son sauveur ; elle toute pleine du doux espoir d'arracher son père à une vie qui lui pesait et qu'il ne supportait que pour elle !

X

Après avoir aidé le capitaine Hérier et sa fille aux soins d'une installation provisoire, le conducteur qui les avait amenés, quitta le Maner-Nevez, en promettant de revenir le lendemain de bon matin pour les conduire à la ferme.

Restés seuls, ils se livrèrent à un examen plus approfondi de la maison.

Inhabitée depuis le départ de son énigmatique propriétaire, une odeur de moisi y régnait, que l'air frais du soir, entrant à flots par toutes les issues ouvertes, n'était pas encore parvenu à chasser.

Les pièces conservaient l'aspect froid des maisons désertes.

La poussière s'était amassée sur les glaces qui renvoyaient les images dans un flot noageux ; sur les cheminées aux cendres mortes, des vases pleins de fleurs desséchées encadraient les pendules aux aiguilles immobiles.

Tout semblait dormir d'un long sommeil dans l'ancienne demeure d'Elie Simpson, et la nuit qui tombait aidant, une morne tristesse l'envahissait à tous ses étages.

Geneviève dissimula de son mieux sous une mine enjouée le serrement de cœur qui s'était emparé d'elle depuis son arrivée, et lorsqu'elle vint tendre son front au baiser de son père, avant de se retirer dans sa chambre, elle lui dit :

— La maison me plaît beaucoup ; ça doit être charmant...

le peuple français adoucira peut-être le jugement qu'il portera sur cette expédition.

Le *Daily Graphic* se demande ce que gagnera la France à Madagascar.

« Les chauvins, dit-il, ont poussé à entreprendre la campagne avec l'idée insensée d'ennuyer l'Angleterre. Cette satisfaction ne leur a même pas été accordée, car à part une poignée de missionnaires protestants dont les intérêts sont d'ailleurs sauvegardés par les traités, les Anglais n'ont rien à voir dans la campagne de Madagascar et n'ont aucun droit de protester s'il plaît à la France d'établir un gouvernement européen dans cette île de fièvre. »

Enfin le *Daily Télégraph* publie une lettre de son correspondant à Tananarive, lettre datée du 13 juillet et dans laquelle il est dit qu'un meeting des sujets britanniques résidant dans cette ville s'est tenu le 11 juillet, sous la présidence de M. Potter, consul, qui a conseillé à ses nationaux de quitter l'île dans le plus bref délai. Les missionnaires ont répondu qu'ils resteraient, nonobstant les dangers de la situation.

Le général Borgnis-Desbordes

Le *Figaro* raconte que le général Borgnis-Desbordes avait assisté à trois séances du conseil des ministres pour y développer le programme préparé pour l'occupation de Tananarive et la campagne de Madagascar.

Notre confrère cite également des paroles prononcées par le général de Négrier revendiquant pour l'armée de terre la conduite de l'expédition à l'issue d'une séance du conseil supérieur de la guerre, à laquelle assistait le général Borgnis-Desbordes.

Nous sommes autorisés à dire que le général Borgnis-Desbordes n'a jamais été appelé au conseil des ministres pour y exposer des plans de campagne pas plus qu'il n'a entretenu personne des conversations qu'il a pu avoir avec des officiers généraux de l'armée, concernant l'expédition de Madagascar.

L'emprunt du Tonkin

De la *Politique Coloniale* :

Le ministre des colonies a regu dimanche du gouverneur général de l'Indo-Chine le dossier des travaux publics à effectuer au Tonkin et de l'emprunt destiné à allouer les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme. Le montant total de l'emprunt que l'on demanderait au Parlement d'autoriser s'élèverait à la somme de cent millions.

On peut s'étonner que ce chiffre soit aussi élevé et il est difficile de prévoir comment le gouverneur général se propose de gager un emprunt de cette importance, sur les ressources mêmes du protectorat si tant est qu'il ait eu la pensée de ne pas demander cette garantie au budget métropolitain.

Français à Cologne

Quelques journaux de Berlin affirment que l'arrestation de deux Français à Cologne a amené la découverte d'une véritable association d'espionnage.

L'Armée coloniale

L'amiral Besnard vient de demander, en vue de combler le déficit existant actuellement dans l'armée coloniale, qu'il soit fait un appel de volontaires parmi les militaires de l'armée de terre, en activité de service. Cette mesure a été prévue par la loi du 30 juillet 1893.

— Peut-il lui faudra voir demain, répondit le capitaine, à qui l'impression de tristesse qu'elle cachait n'échappait pas...

Le lendemain, quand il entrouvrit sa fenêtre, un beau soleil inondait le jardin.

Au milieu de la pelouse, l'ombrelle rouge de sa fille marquait d'une note gaie la tonalité sombre des arbustes, encore dépourvus de leurs feuilles.

— Déjà levée, fillette ! fit-il en regardant avec amour la jeune fille occupée à couper les branches folles encombrant les allées.

Elle se retourna pour lui adresser un bonjour.

— Je vois dit-elle que monsieur mon père est un vilain paresseux. Nous ne sommes plus à la ville, et le soleil de la campagne n'admet pas qu'on vienne le saluer si tard. Descendez bien vite, monsieur qu'on vous gronde...

M. Hérier hâta sa toilette et descendit au rez-de-chaussée.

Là un changement de décor l'attendait.

Dans le salon qu'il traversa d'abord, il eut peine à reconnaître la pièce lugubre et morne de la veille.

Dans les postiches, d'énormes touffes de feuilles vertes piquées par intervalles de fleurs naissantes, remplaçaient les bouquets fanés ; les housses grises des meubles avaient disparu, le parquet reluisait, les glaces étaient claires, et sur tout, un soleil radieux, pénétrant par les larges fenêtres, jetait un air de fête.

Il ne put retenir une larme en songeant à Geneviève, dont cette merveilleuse transformation était l'ouvrage.

— Tu es donc une fée, ma chérie, lui dit-il quand elle entra.

Le nombre d'hommes demandés est de 1,800, dont 1,200 pour l'infanterie et 600 pour l'artillerie.

Les demandes devront être exclusivement provoquées parmi les militaires ayant plus d'une année de service à accomplir.

Toutefois, ceux qui n'auraient plus qu'un an à passer sous les drapeaux seront admis à se rengager au titre de l'armée coloniale et jouiront des avantages concédés par le décret du 4 août 1894.

Les propositions seront transmises au ministre de la guerre, le 31 octobre prochain, par les commandants de corps d'armée.

Le général Zurlinden arrêtera ensuite la proportion dans laquelle les demandes seront accueillies ; les volontaires devront avoir rejoint avant le 25 novembre la destination qui sera assignée par le ministre.

Tirages financiers

Lundi ont eu lieu, au Crédit Foncier, les tirages suivants :

Obligations communales 1892

Le numéro 160,646 gagne 100,000 francs.
Le numéro 454,581 gagne 30,000 francs.
Le numéro 26,204 gagne 10,000 francs.
Le numéro 251,709 gagne 10,000 francs.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

408,883 179,776 116,561 207,599
Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

127,766	293,375	25,790	31,143	90,426
41,766	37,151	207,971	164,371	275,850
355,410	447,842	163,586	419,611	472,107
125,261	167,383	19,928	310,764	41,120
62,172	157,195	188,107	188,438	258,905
40,870	7,403	310,028	54,216	477,650

Obligations foncières 1895

Le numéro 278,129 gagne 100,000 francs.
Le numéro 438,581 gagne 25,000 francs.
Le numéro 115,452 gagne 10,000 francs.
Les 3 numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 130,249 445,051 95,037
Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

439,366	307,661	34,009	185,172	165,668
462,924	125,861	349,095	359,220	286
260,889	386,068	497,430	181,278	253,349
289,518	317,800	20,460	482,027	206,672
397,463	493,126	73,887	207,767	344,240
128,186	463,170	262,289	416,026	261,518
468,383	441,517	98,392	337,968	44,850
252,692	430,537	479,042	157,576	426,035
428,929	355,338	310,359	414,849	36,809
485,396	169,624	398,273	391,873	1,870

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nécrologie

Hier matin, au milieu d'une assistance nombreuse, avaient lieu les obsèques de Mme Izarn, née Dupré.

Le corps a été transporté à Mechlont pour être inhumé dans un caveau de famille.

Nous prions M. Izarn, Mme et M. Georges Martin, si douloureusement frappés, de vouloir bien recevoir nos sincères compliments de condoléance.

— Une fée sans grande puissance, répondit-elle, puisque malgré tout mon désir, je n'ai pas encore pu embrasser mon père...

— Quelle heure est-il donc ?

— Près de neuf heures monsieur le dormeur... et depuis longtemps le déjeuner est prêt.

Dans la salle à manger, sur une nappe éblouissante de blancheur, deux tasses de faïence anglaise attendaient les convives sur la table, avec le lait crémeux, le beurre d'un jaune doré, et la michette appétissante du pain bis.

Le capitaine s'assit gaiement en face de sa fille.

La conversation roula sur la visite matinale faite par Geneviève dans toute la maison et le jardin. Elle ne tarissait pas d'éloges. A l'entendre M. X., le loquace notaire de Rennes était resté au-dessous de sa tâche dans son prestigieux tableau du Maner-Nevez.

Son père s'efforça de calmer un enthousiasme dont il soupçonnait le mobile :

— Soit, lui dit-il... je veux te croire... c'est un paradis... Mais un paradis situé en enfer, d'après le récit qu'on m'a fait du pays.

— Pourquoi sitôt en médire ? Tu ne le connais pas...

— Un désert, ma-t-on dit.

— Voyons-le, ce désert...

— Où tu ne saurais vivre...

— Ce premier examen ne m'invite nullement à mourir, au contraire, répliqua Geneviève joyeusement. Tentons l'épreuve jusqu'au bout... Au surplus il faut bien que tu visites tes fermes et tes terrains...

(A suivre).

Arrosez, s. v. p. !

Avec la canicule que nous subissons depuis déjà longtemps, 30 degrés à l'ombre, nous serions très reconnaissants à notre municipalité de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour que les rues de Cahors soient arrosées quotidiennement.

Commission départementale

La commission départementale se réunira le 30 septembre courant, à l'hôtel de la préfecture.

Certificat d'aptitude pédagogique

L'épreuve écrite de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique aura lieu à Cahors, Figeac et Gourdon, le 24 octobre prochain et non le 28 courant, comme certains journaux l'ont annoncé par erreur.

Bourses dans les Lycées et Collèges

Par décrets, les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés titulaires de bourses nationales de mérite au lycée de Cahors :

Louis Blin, bourse d'externat; Louis Hébrard, demi-bourse; Edouard Magot, bourse de demi-pensionnat.

Bourses nationales d'essai : Emile Carles, demi-bourse et Charles Chemineau, trois quarts de bourse au lycée de Cahors.

Paul Couderc, trois quarts de bourse au collège de Figeac.

Mlle Marie Herbert est nommée titulaire d'une bourse de demi-pensionnaire au collège de jeunes filles de Cahors.

Ecoles communales

La rentrée des classes des écoles communales de Cahors aura lieu mardi prochain, 1^{er} octobre.

Brevet élémentaire

Les aspirants au brevet élémentaire sont prévenues que les épreuves écrites auront lieu mardi prochain 1^{er} octobre, dans une salle du collège de jeunes filles.

L'appel nominal commencera exactement à sept heures et demie du matin.

L'établissement des Petits Carmes

Contrairement à ce qu'annonçait dernièrement un de nos confrères, l'établissement des Petits Carmes restera fermé.

Le P. Génies, des Dominicains de Toulouse, venu à Cahors pour examiner les lieux, s'est prononcé pour cette solution.

Voici d'ailleurs un passage d'une lettre adressée par les PP. Dominicains aux membres du Comité de Cahors, qui explique fort bien le motif de cette décision :

« Ce n'est pas à cause des propositions faites par les membres du Comité, propositions qui d'ailleurs sont fort acceptables; mais à cause de l'impossibilité où nous sommes de faire, dès le début, l'œuvre proposée comme nous l'aurions désiré. »

La question est donc aujourd'hui définitivement tranchée.

Guéri du croup

Le jeune Nadal, de Valpionde, qui habite la rue du Pont-Neuf, a été guéri de la diphtérie par le docteur Valat, qui lui avait inoculé 12 centimètres cubes du sérum Roux.

Bal de la jeunesse

Le bal de la jeunesse cadurcienne a eu lieu hier au soir. Dison, qu'il a été parfaitement réussi. Malgré la canicule dont nous jouissons, les danses étaient très animées. La salle et le devant du théâtre étaient superbement décorés. On assure que la part des pauvres sera d'au moins 200 francs. Nos compliments à la commission.

Aux Planteurs de tabac

L'administration des Tabacs vient de faire afficher dans toutes les communes intéressées le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire, à la Mairie de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1896.

Nous ne pouvons donc qu'engager les planteurs à consulter ce tableau.

Conférence agricole

Dimanche prochain, 29 septembre, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole sur les traitements contre les maladies cryptogamiques, notamment contre le mildew, l'antrachnose et le black-rot.

Cette conférence publique aura lieu à deux heures du soir, à la mairie de Cahors.

Médaille coloniale

Voici une nouvelle liste des anciens militaires résidant dans le département du Lot à qui M. le ministre de la guerre vient d'attribuer la médaille coloniale, instituée par la loi du 25 juillet 1893 :

Cahors (ville). — MM. François-Achille Bergon, ex-soldat au 8^e escadron du train des équipages militaires (Tunisie); Louis Bonnet, ex-

soldat au 11^e escadron du train des équipages militaires (Tunisie); Julien Breton, ex-soldat au 144^e régiment d'infanterie (Algérie); Joseph Lestrade, ex-soldat au 5^e régiment de hussards (Algérie).

Arrondissement de Cahors. — Jean-Paul Bord, à Castelnau, ex-soldat au 141^e régiment d'infanterie (Tunisie); Guillaume Constant, de Lamadeleine, ex-soldat au 54^e régiment d'infanterie (Algérie); Jean Gallès, de Duravel, ex-sergent au 82^e régiment d'infanterie (Algérie); Baptiste Gascon, de Montredon, ex-soldat au 55^e régiment d'infanterie (Algérie).

Jean-Antonin-Romain Labouisse, à Fleysses, près Montcuq, ex-sergent-fourrier au 16^e bataillon de chasseurs à pied (Algérie); Etienne Greil, de Flaujac, ex-grenadier au 71^e régiment d'infanterie (Algérie); Pierre Paillas, à Castel franc, ex-soldat au 25^e régiment d'infanterie légère (Algérie); Jean-Louis Rigal, à Puy-l'Evêque, ex-soldat au 2^e bataillon de chasseurs (Algérie).

Arrondissement de Figeac. — MM. Louis-Auguste-Adolphe Carayou, ex-soldat au 28^e bataillon de chasseurs à pied (Tunisie); Jean-Théophile Gustave Marty, à Figeac, ex-soldat au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique (Algérie); Antoine Moulènes, à Bagnac, ex-soldat au 6^e de ligne (Tunisie); Pierre Piganiol, à Glanes, ex-caporal au 8^e régiment d'infanterie (Algérie); Justin Ravanel, à Viazac, ex-soldat au 56^e régiment d'infanterie (Algérie); Césaire Rouzié, à Capdenac, ex-adjutant au 17^e d'infanterie (Algérie).

Arrondissement de Gourdon. — MM. Pierre-Alexandre Admirat, à Saint-Germain-de-Bel-Air, ex-caporal au 81^e régiment de ligne (Algérie); Antoine-Victor Fos, aux Quatre-Routes, ex-cavalier de 1^{re} classe au 4^e régiment de chasseurs (Algérie); Auguste-Alexandre Mézard, à Ploirac, capitaine d'infanterie en retraite (Algérie); Baptiste Rougière, à Souillac, ex-fusilier au 20^e régiment d'infanterie (Algérie); Jean Rouvé, à Souillac, ex-soldat au 3^e régiment de zouaves (Algérie); Léon Taste, à Gourdon, ex-sergent à la 21^e section des commis et ouvriers militaires d'administration.

Le service des postes

M. André Lebon, ministre des postes et télégraphes, vient de prendre une décision aux termes de laquelle les dimanches et les jours fériés dans les bureaux mixtes, la livraison des objets de correspondance de toute nature adressés poste restante, sera désormais assurée par les agents du service télégraphique, après l'heure de la fermeture des guichets postaux.

Ainsi le public ne sera plus privé les dimanches, entre quatre et neuf heures du soir, de retirer ses lettres restantes, malgré la présence aux bureaux d'agents de l'administration.

Aux termes de la même décision, le paiement des mandats télégraphiques sera assuré de la même façon dans les bureaux mixtes, les dimanches, depuis quatre heures jusqu'à neuf heures.

La décision de M. André Lebon a été prise à la suite de justes réclamations formulées par des intéressés.

Accident mortel

Un bien triste accident est venu plonger dans la désolation une honorable famille d'ouvriers de notre ville. Mardi, le nommé Cagnac Jules, magon, âgé de 27 ans, était occupé avec son père à récréper une maison à Labéraudie et appartenant au nommé Fournié, lorsque par suite d'un faux mouvement, l'échaffaudage s'éloigna du mur et le malheureux Cagnac fut précipité dans le vide d'une hauteur de six mètres. Dans sa chute il s'est fracassé le crâne et a reçu de fortes lésions internes. Malgré les soins pressés qui lui ont été prodigués il a expiré le lendemain. Cet infortuné laisse une veuve et un enfant de six mois.

Montcuq

Mercredi, vers 10 heures du soir, un violent incendie a détruit, au village de Bénic, la maison habitée par Mme Lucie Cammas, épouse du capitaine Gaillard, du 21^e d'infanterie. Le manque d'eau et l'insuffisance des secours obligeaient forcément à faire la part du feu, aussi la maison et tout ce qu'elle contenait a été complètement brûlé. Les pertes sont évaluées à 30,000 fr. et couvertes en partie par une assurance.

Bagnac

Une rixe sanglante a éclaté mardi au village de Laramondie, commune de Bagnac, entre la famille Sauvagnac et la femme et le fils Dangui-ra), métayers de M. Navet. Sauvagnac père a reçu des blessures graves à la tête, à l'œil droit et à l'oreille droite. Son état est très grave.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 26 et 29 septembre
Les Cadets de Russie Sellenick.
Le Flucia Kelsen.
Le Bravo Salvayre.
Pour les Bambins Farbach.
De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

VITICULTURE

Les vendanges

Partout les vendanges battent leur plein. Malheureusement, dans beaucoup de vignobles, elles étaient faites d'avance.

Généralement, les vignes françaises n'ont rien donné. Le raisin a fait défaut dès la naissance. De plus, les quelques grappes qui existaient sont devenues la proie de l'oidium et surtout du black-rot. Il n'y a rien.

Seules, les jeunes plantations sur américains ont une demi-récolte.

Quelques rares viticulteurs qui n'ont cessé, pendant toute la saison et depuis l'apparition du premier bourgeon, de souffrir et surtout de sulfater au cuivre, ont une belle vendange; mais ce sont là de très rares exceptions et encore n'ont-ils pas les quantités de l'an dernier.

En somme, très mauvaise année.

Les seconds vins

Voici la réponse faite par la *Gazette du Village* à une question posée par un de ses abonnés :

« Cette année, dites-vous, j'ai l'intention de faire ma deuxième cuvée avec du sucre au lieu de raisins secs, comme je l'ai faite jusqu'ici. Voulez-vous me dire : 1^o Quelles sont les formalités à remplir pour avoir du sucre à prix réduit; 2^o combien faut-il employer de kilos de sucre par hectolitre d'eau pour obtenir un vin de 6 à 7 degrés? »

La première formalité à remplir est celle de la demande de sucre à droits réduits qui doit être établie sur papier timbré à 60 centimes; elle contient outre les noms, qualité et demeure du demandeur, la quantité approximative du vin qui sera fabriquée en première et en deuxième cuvée, le poids du sucre nécessaire.

Les quantités ne peuvent dépasser 20 kilogr. pour 3 hectolitres de vendange quand il s'agit d'en relever le titre alcoolique, 50 kilogr. pour la fabrication des seconds vins toujours pour 3 hectolitres de vendange.

La quantité de vendange récoltée doit être certifiée par une attestation du maire, elle devra être présentée au moment de la dénaturation.

La demande sera adressée au directeur ou au sous-directeur des contributions indirectes de la circonscription qui est chargée de la suite à lui donner.

Si la quantité de sucre à dénaturer au dépôt est moindre de 500 kilogr, la demande peut être faite verbalement chez le chef local du service, qui a qualité pour autoriser les opérations.

L'autorisation obtenue, la dénaturation s'opère : au dépôt autorisé, par le mélange des sucres dans une quantité au moins égale de vendange; chez les particuliers, par le versement du sucre dans les cuves ou dans les moûts. Les sacs expédiés des fabriques, dépôts ou entrepôts, libérés d'un acquit-à-caution, sont ficelés et plombés, ils ne peuvent être ouverts qu'en présence des employés de la Régie. Cette condition est essentielle à observer.

Nous passons maintenant à la seconde question : Combien faut-il de sucre pour faire un vin de 6 à 7 degrés?

Pour faire le second vin à 7 degrés, il faut employer par hectolitre d'eau et par degré 1 kil. 800 de sucre, soit 1.800 x 7 = 12 kil. 600. Si donc on a soutiré 10 hectolitres de vin de goutte qu'on remplace par 10 hectolitres d'eau, il faudra sucrer cette eau avec 126 kilogr. de sucre.

Quant au mode opératoire, le mieux est de ne pas presser le marc de la première cuvée, on se contente de soutirer le vin de goutte qu'on remplace aussitôt par une égale quantité d'eau chauffée à 22 ou 24 degrés et sucrée comme il vient d'être dit, on mélange bien intimement; une nouvelle fermentation s'établit, elle ne dure que deux ou trois jours. Quand elle s'apaise, on foule, on décuve quelques heures après, puis on porte le marc sur le pressoir. On a ainsi trois qualités différentes de vin : 1^o le pied de la première cuvée; 2^o le pied de la cuvée d'eau sucrée; 3^o le vin de presse. Il va sans dire qu'on peut les entonner séparément ou les mélanger.

Pour prolonger la fermentation et obtenir plus de couleur, on pourrait ne verser d'abord sur le marc que la moitié de l'eau chauffée et sucrée, puis, vingt-quatre ou trente-six heures après, moitié du reste et le complément le lendemain.

Enfin, pour donner au second vin les éléments qui lui manquent, on ajoute encore, dans la cuve, par hectolitre, 220 grammes de tartre détaché des cuves ou fûts et 25 grammes de tanin acheté chez le pharmacien et dissous préalablement dans l'alcool.

Quand on ne prépare du vin que pour sa consommation, il est préférable de ne pas faire deux cuvées, on dédouble de suite la première par une addition d'eau sucrée, de tartre et de tanin et on supprime par ce moyen les secondes manipulations. Dans les années médiocres ou avec des raisins de vignes mildiosées, ce vin dédoublé est supérieur au vin naturel.

Supposons donc qu'ayant récolté de quoi faire 12 hectolitres de vin, on désire en avoir 24 hec-

tolitres; en même temps qu'on verse les raisins dans la cuve, on ajoute 12 hectolitres d'eau chauffée à 30 degrés environ et sucrée; on ajoute encore par hectolitre d'eau, 220 gr. de tartre détaché des cuves ou fûts, plus 25 gr. de tanin acheté chez le pharmacien et dissous préalablement dans l'alcool. La fermentation s'établit comme à l'ordinaire et on traite cette cuvée comme toute autre.

Pour ce qui est du sucre à ajouter dans ce cas, nous savons qu'il faut ajouter 1 k. 8 de sucre pour produire un degré d'alcool dans 1 hectolitre d'eau; pour 12 hectolitres, et en supposant le moût à 8 degrés il faudra donc 1.8 x 11 x 8 = 172 k. 800 de sucre.

Mais si notre moût ne devait donner un vin ne marquant que 6 degrés, nous pourrions encore le relever à 8 degrés par une addition de sucre et cette addition se traduirait par 1.8 x 12 x 2 = 43 kilogr. 200. Après cela on ajouterait encore 172 kilogr. 8 pour les 12 hectolitres d'eau, soit en tout 216 kilogr.

Et moyennant 216 kilogr. de sucre, on obtiendra 24 hectolitres de vin à 8 degrés, tandis que sans sucre, on n'aurait que 12 hectolitres de vin à 6 degrés. Et, encore une fois, ce résultat est obtenu sans que le viticulteur ait les soucis et les embarras d'une seconde fermentation, toujours moins complète que la première. L'addition de tartre et de tanin est surtout à recommander dans tous les cas, car elle donne de la qualité à l'ensemble et assure la bonne conservation du vin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets d'aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Dernières nouvelles

A MADAGASCAR

Le port de Toulon vient de recevoir de la division navale de l'Océan Indien, des nouvelles d'après lesquelles les fortes marées auraient fait leur apparition à Majunga, dans les derniers jours d'août, rendant la navigation très difficile autour de la rade.

La plage de sable où a été déposé tout l'approvisionnement du corps expéditionnaire a été inondée, la farine et le pain biscuités sont trouvés sous l'eau. L'inondation a aussi gagné l'hôpital d'Ankabou où se trouvent 1,300 alités et y a causé de nombreux décès.

D'autre part, les pluies ont fait, dit-on, leur apparition du côté de Nossi Comba, et on prévoit le moment où il sera nécessaire d'évacuer cette région.

Le nombre des décès parmi les troupes est estimé à trente ou quarante par jour, en y comprenant les ravages que la mort fait parmi les conducteurs kabyles, les porteurs malgaches et somalis d'Obock.

On croit à Majunga que le général Duchesne n'arrivera à Tananarive que dans la première quinzaine d'octobre.

M. Paul Vigné, député de l'Hérault, a écrit à M. Ribot, président du conseil, pour l'informer qu'il l'interpellerait sur le fonctionnement des services sanitaires à Madagascar.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Pl. Ermel, Vannes, Anray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarneauz, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets aller et retour 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarneauz, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte. La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREMIER DE l'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 ^{fr.}	26 ^{fr.}	14 ^{fr.}
	Étranger...	56	29	15

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'émiments spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr.} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime) BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénelon.

A CÉDER

Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placé dans une agglomération de 20.000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20.000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie. Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabats des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F. Camille DRYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
D. L. HAEN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

La Grande Encyclopédie ou nous livrer d'une multitude de volumes indiqués de l'immensité. (Arsène HOUSSEY)

Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAILT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science. 1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.